

Petit-déjeuner parlementaire sur la réforme des retraites

26 avril 2010

Invités : Isabelle Deleu, conseillère de Christine Lagarde, les députés Jérôme Chartier et Jean-Frédéric Poisson.

Ouverture du débat – Propositions de Praxis sur la réforme des retraites

(Yann)

Il faudrait essayer d'étendre les possibilités de réforme au delà des options classiques (allongement de la durée de cotisation, réduction des prestations, suppression des régimes spéciaux). C'est pourquoi le Club Praxis propose de créer un compte d'épargne retraite individuel afin de pouvoir reprendre une activité à n'importe quel âge en cas d'interruption imprévue de son activité (cf blog Praxis, réponse de Yann à la tribune de Mme Aubry et rapport sur les retraites de 2007). L'idée est de rendre l'arrêt et la reprise de l'activité plus flexible, à tout âge tout en continuant à cumuler des intérêts. Sans aller jusqu'au système de capitalisation tel qu'il est pratiqué au Etats-Unis, les systèmes de capitalisation volontaire proposés par les employeurs (401k) sont plutôt efficaces et il faudrait s'en inspirer en France.

Les problèmes du système de redistribution pour l'Etat

(Chartier)

1) Comment faire en sorte que des Français ayant un salaire moyen toute leur vie ne se retrouvent pas avec l'impression d'être devenus des retraités pauvres, et cela, tout en revalorisant le minimum vieillesse? Le système de redistribution est dans un état tel qu'une personne ayant eu un salaire moyen de 2000 euros net par mois, bénéficie d'une retraite de 1100 euros par mois environ, soit 300 euros de plus que le minimum vieillesse. Donc on assiste à l'émergence d'une catégorie de retraités pauvres alors même qu'ils faisaient partie de la classe moyenne. (Même effet psychologique que la revalorisation du SMIC à environ 1350 € brut qui diminue de façon relative le salaire d'une grande partie de Français).

2) Comment tenir compte de l'allongement de la durée de vie? Car l'Etat a à sa charge de plus en plus de retraités pour des durées de plus en plus longue et de moins en moins d'actifs. Notons qu'à cela il est exclu de répondre par un assouplissement des lois relatives à l'immigration, et une augmentation de la fiscalité.

Favoriser l'emploi des seniors selon Praxis

(Raphaël) La retraite « forcée » ou la retraite anticipée n'est pas une solution, car on supprime le lien junior-senior dans l'entreprise. Les cadres seniors plus particulièrement pourraient avoir un rôle de formation des plus jeunes. Dans certains métiers, un senior en activité égale deux juniors. Il faut également tenir compte

du fait que pour certaines catégories socio-professionnelles, la retraite signifie moins l'arrêt de son activité que la diminution de niveau de vie, car les professeurs d'universités notamment sont toujours actifs une fois retraités. (Zina) Même parmi les ouvriers nombreux sont ceux qui auraient aimé continuer à travailler au-delà de l'âge de la retraite.

Réforme des retraites et syndicats

La négociation avec les syndicats à propos des retraites (Chartier)

Le débat avec les syndicats est en général tourné autour de chiffres : aujourd'hui 100 (40 ans de cotisations, retraite à 60 ans). Comment faire passer ce chiffre à 102, 104...?

Les syndicats sont globalement conscients des problèmes posés par l'impact de la démographie sur le système de redistribution. Mais leurs préoccupations concernent davantage les licenciements à partir de 40 ans. Ceux-ci signifient souvent (sauf pour les cadres) difficultés de reclassement, chômage de longue durée et retraite au minimum vieillesse.

C'est pourquoi les pistes de réflexion envisagées par les députés visent à augmenter le coût du licenciement d'une personne avec le nombre d'années d'ancienneté. Mais le MEDEF y est plutôt opposé.

Praxis

Le système de redistribution est intrinsèquement lié à la démographie, c'est pourquoi le niveau des retraites varie nécessairement, sans pour autant remettre en cause la pacte républicain.

(Raphaël) Le fait de faire appel ou non à la solidarité nationale n'intervient pas dans la gestion des ressources humaines pour un employeur. Quelle que soit la décision prise par l'Etat au sujet du coût des licenciements, ce paramètre est intégré a priori dans la prise de décision de l'employeur.

Taxer les retraités

Propositions de réforme envisagées par les députés :

L'Etat considère que les personnes souhaitant continuer une activité au-delà de la retraite sont très minoritaires, d'où l'idée de taxer les retraités bénéficiant d'une rente confortable.

Point de vue de Praxis :

Les personnes en fin de carrière et les retraités sont non seulement un réservoir de création de richesse mais aussi une force d'enseignement et de formation. Il ne s'agit donc pas de les taxer davantage.